

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission «Finances et affaires générales»

Conseil municipal du 28 avril 2014
Séance du 16 avril 2014

12 Centre de vacances Creil'Alpes - mise aux normes de la cuisine - autorisation donnée à monsieur le maire de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes
FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ASSAMTI, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL,
M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI,
M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI,
M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CARLIER

M. MONTES

Mme DHOURY

M. AKABLI

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. LELONG

Mme LAMBRE

M. BELMHAND

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

La commune de Creil, propriétaire du centre de vacances Creil'Alpes situé à Arâches en Haute-Savoie, envisage de réaliser des travaux de mise aux normes de la cuisine du centre.

Le centre de vacances est ouvert 9 mois par an avec une activité en continu 7 jours sur 7. Il accueille des classes de neige, des classes vertes, des classes de découvertes, des colonies de vacances, des stages sportifs, des séjours de personnes âgées et des adultes. Le public est donc composé principalement d'enfants (à partir de 3 ans) mais également d'adolescents, d'adultes, de sportifs et plus occasionnellement de personnes âgées.

L'organisation de la cuisine actuelle, d'une surface d'environ 150 m², ne correspond plus aux normes exigées pour ce type d'activité.

Les espaces de cuisson, préparation, stockage de produits, plonge... ainsi que toutes les dispositions concernant l'hygiène et le principe de la marche en avant devront être modifiés afin de répondre aux normes actuelles.

12 MAI 2014

maintenant !

La zone concernée par les travaux qui fera l'objet d'une autorisation d'aménagement porte exclusivement sur la cuisine avec maintien de la production sur place sans modification de la salle de restauration.

La réalisation de ces travaux est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'aménagement.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande d'autorisation d'aménagement en vue de la mise aux normes de la cuisine du centre de vacances Creil'Alpes à Arâches.

Il vous est demandé, par ailleurs, d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes à ce programme et de signer les différents documents nécessaires à cette démarche.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 avril 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande d'autorisation d'aménagement en vue de la mise aux normes de la cuisine du centre de vacances Creil'Alpes à Arâches.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes à ce programme et de signer les différents documents nécessaires à cette démarche.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

29 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 22/05/2014

et publication ou notification le... 29/04/2014

CREIL, le... 22/05/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE